



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis de séminaire Fourgeaud

Le prochain séminaire Fourgeaud aura lieu **le mercredi 13 novembre 2019**, de **10h00 à 12h15**, au 139 rue de Bercy, 75012 Paris, **bâtiment Vauban, salle 0064 Sud 1**.

Le séminaire aura pour thème "**Productivité des firmes**".

Tout d'abord, **Catherine Fuss** (Banque nationale de Belgique) exposera les principaux enseignements d'une étude réalisée avec **Pierre Blanchard** (Université Paris Est Créteil) et **Claude Mathieu** (Université Paris Est Créteil) intitulée "**Les entreprises manufacturières en tant que fournisseurs de services : Que disent les données belges ?**".

Ensuite, **Lilas Demmou** (OCDE) présentera une étude réalisée avec **Guido Franco** (OCDE) et **Irina Stefanescu** (Federal Reserve Board, Washington D.C.) intitulée "**Croissance de la productivité et finance : le rôle des actifs incorporels – Une analyse au niveau de l'entreprise**".

La discussion sera introduite par **Chakir Rachiq** (Direction générale du Trésor).

IMPORTANT :

1/ pour des raisons de sécurité, l'accès à ce séminaire est conditionné par une **inscription nominative**, dans la limite des places disponibles ;

2/ compte tenu du renforcement des contrôles à l'entrée du ministère dans le cadre du plan Vigipirate, mieux vaut arriver tôt et éviter les sacs volumineux pour minimiser les délais nécessaires au franchissement du portique de sécurité. Surtout, munissez-vous d'une **pièce d'identité** et de votre **confirmation d'inscription** pour pouvoir entrer dans l'enceinte du ministère.

Résumés des présentations au prochain séminaire :

« Les entreprises manufacturières en tant que fournisseurs de services : Que disent les données belges ? », par Pierre Blanchard, Catherine Fuss et Claude Mathieu

La "tertiarisation" des entreprises manufacturières, c'est-à-dire le fait que les entreprises fournissent non seulement des biens mais aussi des services, est un phénomène croissant dans les économies développées. Cet article examine les facteurs qui peuvent motiver les entreprises à poursuivre une telle stratégie. Le papier examine premièrement des arguments théoriques fondés sur les caractéristiques de la demande des produits, de la fonction de production et de l'environnement économique considéré. Plus précisément, le papier insiste sur la complémentarité de la demande entre les biens et services d'une entreprise, la non-rivalité dans la répartition de l'expertise entre la production des biens et celle des services, et le degré de concurrence sur les marchés des produits. Ces éléments impliquent que la tertiarisation peut varier en fonction des entreprises, des produits et des secteurs d'activité. Deuxièmement, il met en évidence quelques faits stylisés : (1) la tertiarisation des entreprises manufacturières est hétérogène, tant entre secteurs industriels qu'à l'intérieur de ceux-ci, (2) la tertiarisation est un phénomène qui va croissant, mais à des rythmes variables selon les secteurs, (3) la relation entre l'intensité des services et l'efficacité des entreprises n'est pas systématiquement linéaire, c'est-à-dire que tant des entreprises très performantes que des entreprises peu performantes peuvent fournir des services en plus des biens. Troisièmement, une évaluation économétrique met en évidence, conformément aux prédictions théoriques, une relation en forme de U entre la "tertiarisation" et la productivité des firmes, qui dépend du secteur d'activité.

« Croissance de la Productivité et Finance : le Rôle des Actifs Incorporels – Une analyse au niveau de l'entreprise », par Lilas Demmou, Guido Franco and Irina Stefanescu

Cet article revisite la relation entre finance et productivité en mettant l'accent sur le rôle joué par les actifs incorporels. L'analyse exploite des données d'entreprises couvrant les pays de l'OCDE sur une période allant de 1995 à 2015. Cet article fait valoir qu'en raison de leurs caractéristiques spécifiques, telles qu'une plus grande incertitude sur leur valeur et difficulté à être utilisés en tant que garantie d'emprunt, le financement des actifs incorporels est plus difficile que celui des actifs corporels. En conséquence, les frictions financières devraient être plus contraignantes pour la croissance de la productivité dans les secteurs où les actifs incorporels sont devenus une composante essentielle de la fonction de production des entreprises. L'analyse empirique exploite des données de panel et repose sur un modèle à effets fixes, plusieurs indices capturant les frictions financières au niveau de l'entreprise ainsi qu'une nouvelle mesure d'intensité en actifs incorporels au niveau de l'industrie. Les résultats confirment que les frictions financières agissent comme un frein à la croissance de la productivité et que cet effet est d'autant plus important que les entreprises opèrent dans des secteurs intensifs en actifs immatériels. Ces résultats qui apparaissent robustes à l'utilisation de spécifications alternatives mettent en lumière le rôle des facteurs financiers dans le ralentissement de la productivité des pays de l'OCDE et plaident en faveur de l'utilisation d'une mesure d'intensité en actifs immatériels pour capturer l'exposition des industries aux frictions financières.

Prochain séminaire : jeudi 12 décembre 2019 – 5^{ème} édition de la conférence AFSE – DG Trésor
Évaluation des politiques publiques

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces avis de séminaire, merci de nous le signaler par un courriel adressé à la boîte fonctionnelle du séminaire (seminaire-fourgeaud@dgtrésor.gouv.fr).

Si vous allez bientôt changer d'adresse électronique et que vous souhaitez continuer à recevoir ces avis, merci de nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à la même adresse.

N.B. : le séminaire Fourgeaud a des pages dédiées sur le site internet de la direction générale du Trésor (<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Seminaire-Fourgeaud>). On y trouve des informations générales sur le séminaire et on peut notamment y télécharger les documents relatifs aux séminaires passés tenus depuis l'année 2015 (papiers, fichiers des présentations et des discussions) dès lors que les intervenants ont donné leur accord pour leur mise en ligne.